Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-2026-146-AR
Date de télétransmission : 29/07/2026
Date de réception préfecture : 29/07/2026

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Arles

Commune
de
Maussane les Alpilles

N° 2026/146

ARRÊTÉ

DESIGNATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL DES SAGES.

Le Maire de la commune de Maussane les Alpilles,
Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2143-2,
Vu la délibération n° 2020/09/10/02 du 10 septembre 2020 portant adhésion à la Fédération Française des Villes et Conseils des Sages® et décidant la création d'un Conseil des Sages,
Vu la délibération n° 2020/11/12/02 du 12 novembre 2020 portant approbation du règlement intérieur du conseil des Sages, modifié par la délibération n°2026/06/05/08 du 05 juin 2026 modifiant le nombre de membres du conseil des Sages, passant de 15 à 19 personnes.
Vu les dispositions dudit règlement relatives aux conditions de désignation de ses membres

Arrête

Article 1er : Conformément au règlement intérieur adopté par délibération n°2020/11/12/02, sont nommés à l'occasion du renouvellement du Conseil municipal lors des élections municipales du 15 mars 2026, en qualité de nouveaux membres du conseil des Sages de la commune de Maussane les Alpilles les dix-neuf (19) personnes ci dessous pour toute la durée du nouveau mandat municipal :

- Félix LAFFÉ ;
- Josiane OSAER ;
- Bertrand BOURGAIN ;
- Dany FRADET ;
- Michel MOUCADEL ;
- Josiane CLAUSTRAT ;
- André RIGAUD ;
- Evelyne ROMAN ;
- Roland GARCIA ;
- Simone DURAND ;
- Georges GAUVILLÉ ;
- Yolande NADALIN ;
- Mohamed ABDELATIF ;
- Françoise GARNIER ;
- Jean BLECON ;
- Anne CARBONNEL ;
- Patrick MAIRE ;
- Magali HUGON ;
- Michel BLANC ;

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un Recours pour Excès de Pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans le délai de deux mois suivant sans transmission au représentant de l'Etat, sa publication et sa notification aux personnes directement concernées.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame la sous-préfète d'Arles,
- Chacune des personnes nommées,
- Monsieur le Directeur Général des Services pour son exécution

Fait à Maussane les Alpilles le 09 juillet 2026

Exécutoire le : 16 JUIL. 2026

Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ

Publié le : 28/07/2026
Notifié le : 27/07/2026